



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 5 juin 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Cyril PETRARU, M. Grégory DELAUNE, Mme Charlène MARIE, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : M. Philippe MAURICE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	3	15	15	0	0

OBJET :
DEL2025-026- ENVIRONNEMENT
Aménagement du parc de la Rocterie - Approbation de
l'avant-projet et plan de financement

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la commune de Barbâtre porte un projet d'aménagement du parc de la Rocterie.

A cet effet, une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet **ATELIER 360°**, à l'issue d'un appel public à la concurrence lancé le 7 juin 2024. Cette décision a été prise par M. le Maire le 26 août 2024 (décision n° 2024DEC017), conformément à la délégation de

compétence accordée par le Conseil municipal le 16 mars 2022 en matière de passation de marchés publics.

Le bureau d'études ATELIER 360° a présenté un **avant-projet (AVP)** d'aménagement, annexé à la présente délibération, structuré en trois zones d'intervention : entrée sud, cœur de parc et entrée nord.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **475 967,10 € HT**, auxquels s'ajoutent **27 500,00 € HT** d'honoraires de maîtrise d'œuvre, soit un montant global de **503 467,10 € HT**.

Le montant de l'opération et le plan de financement se présentent de la manière suivante :

Montant global des travaux	475 967,10 € HT
<i>Dont :</i>	
- <i>Entrée Sud</i>	181 470,05 € HT
- <i>Cœur de parc</i>	226 269,85 € HT
- <i>Entrée Nord</i>	68 227,20 € HT
Honoraires (maîtrise d'œuvre et contrôle)	27 500,00 € HT
Montant global de l'opération euros	503 467,10 € HT

Le financement du projet est envisagé comme suit :

Département de la Vendée – Fonds de soutien	25,91 %	130 432,10 €
Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier	12,81 %	64 482,24 €
- Fonds de concours		
Etat – Fonds Vert	8,93%	44 935,50 €
Commune	52,35%	263 617,26€

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider l'avant-projet présenté,
- De valider le plan de financement ci-dessus, sous réserve de son évolution,
- D'autoriser M. le Maire à affermir la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre et à signer l'avenant régularisant les honoraires,
- De solliciter les subventions nécessaires auprès des partenaires institutionnels,
- Et de poursuivre l'opération.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du 16 mars 2022 accordant délégation au Maire pour les marchés publics ;

VU la décision administrative n°2024DEC017 du 26 août 2024 ;

VU le rapport d'analyse des offres du 22 juillet 2024 ;

VU l'avant-projet présenté par le bureau d'études ATELIER 360° ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet d'aménagement du parc de la Rocterie présenté par le cabinet **ATELIER 360°** ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel pour un montant total de **503 467,10 € HT, sous réserve de son évolution** ;
- **DEMANDE** à M. le Maire de solliciter les subventions suivantes et toutes celles complémentaires susceptibles de financer le projet :
 - Fonds de soutien auprès du département de la Vendée pour un montant de 130 432,10 €,
 - Fonds de concours auprès de la Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier pour un montant de 64 482,24 €,
 - Fonds vert auprès de l'Etat pour un montant de 44 935,50 € ;
- **AUTORISE** M. le maire à affermir la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre et à signer l'avenant de régularisation des honoraires fondé sur montant arrêté à l'AVP ;
- **VALIDE** les inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document afférent à la poursuite de cette opération.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

17 JUIN 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

17 JUIN 2025

Le Maire,
M. Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Philippe MAURICE

